



**OBSERVATOIRE INTERNATIONAL
DES TRANSFERTS DE FONDS
DES MIGRANTS**

DES PAYS LES MOINS AVANCES

OITFM PMA

Siège: Avenue Steinmetz, Immeuble Loko, 1er étage, 02 BP 2766 Cotonou, Bénin
E-mail: info@oitfm.org / www.oitfm.org Tél (229) 97570304

**OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES
TRANSFERTS DE FONDS DES MIGRANTS DES
PAYS LES MOINS AVANCES
(OITFM)
PROJET PILOTE**

(JANVIER 2012-SEPTEMBRE 2013)

RAPPORT EXECUTIF

SOUMIS PAR LE DIRECTEUR GENERAL AD INTERIM

New-York, Septembre 2013

INTRODUCTION

Depuis 1971, l'Organisation des Nations Unies reconnaît les Pays les Moins Avancés (PMA) comme le segment le plus pauvre et le plus faible de la communauté internationale. Au nombre de 49, ils sont considérés comme fortement désavantagés dans leur processus de développement et rencontrent de grosses difficultés à surmonter la pauvreté. Ainsi, en 2010, les PMA ont compté pour 12% de la population mondiale, mais seulement pour moins de 2% du PIB mondial¹. Le processus de la globalisation a accentué leur vulnérabilité et leur marginalisation. C'est dans ce contexte que le Programme d'Action des Pays les moins avancés pour la décennie de 2001-2010 avait articulé des politiques et mesures à prendre par les PMA et les partenaires au développement, afin de favoriser une croissance soutenue au sein de ces pays, augmenter la mobilisation de ressources locales et créer un environnement favorable aux investissements directs étrangers (IDE) et à d'autres flux financiers extérieurs privés.

En effet, la migration et les flux financiers qui en découlent sont particulièrement importants pour les PMA. La Banque mondiale estime à 25,9 milliards de dollars US, le montant des transferts reçus par les PMA en 2010². Ces flux financiers constituent souvent une partie significative du PIB et permettent de réduire la pauvreté et de favoriser le développement, lorsque les structures et les politiques suffisantes sont mises en place pour faciliter les transferts formels par l'intermédiaire des institutions financières, de l'épargne et des investissements. Cependant, en dépit de ce potentiel, la plupart des PMA n'ont pas conféré aux transferts de fonds un rôle de premier plan dans leurs programmes nationaux de développement.

C'est en réponse à l'importance croissante des transferts de fonds des migrants et de leur potentiel de développement pour les PMA, que s'est tenue du 9 au 10 février 2006 à Cotonou au Bénin, une Conférence Ministérielle des Pays les moins avancés (PMA) consacrée au renforcement de l'impact des transferts de fonds sur le développement. Elle a été organisée conjointement par le Gouvernement de la République du Bénin, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Bureau du Haut

¹<http://www.unohrls.org/en/ldc/25>

²Banque mondiale, Migration and Remittances Factbook 2011.

Représentant des Nations Unies pour les Pays les Moins Avancés, les Pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement (UN-OHRLLS) avec l'appui financier de l'Unité spéciale pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Norvège, de l'Irlande et de la Banque mondiale.

Au total, 32 Etats membres des PMA ont pris part aux deux journées de travaux de cette Conférence, à laquelle étaient également présents, outre les représentants du système des Nations Unies et des institutions financières et bancaires internationales, les représentants des institutions de microfinance ainsi que ceux de la société civile³.

Les objectifs principaux visés par la Conférence de Cotonou étaient notamment de :

- faire le point de la situation des transferts de fonds des migrants des PMA vers leurs pays d'origine respectifs, identifier les structures et tendances des flux actuels et de l'usage de ces fonds ;
- fournir une plateforme pour partager les expériences nationales, les leçons tirées et les bonnes pratiques qui peuvent contribuer à améliorer les services de transfert de fonds et accroître l'impact de ces derniers sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable ;
- examiner les contraintes rencontrées par les émetteurs et les bénéficiaires des fonds et proposer des solutions pratiques ;
- identifier les politiques et pratiques courantes concernant les transferts de fonds des migrants dans les PMA, émettre des recommandations en vue d'améliorer l'impact de ces transferts de fonds sur le développement.

³Les PMA participants : Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Iles Salomon, République démocratique populaire lao, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie, Timor-Leste, Togo, Yémen et Zambie / Les Etats observateurs : Ghana et Nigéria / Les institutions financières participantes : Banque africaine de développement, Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest, Banque mondiale. / Les organisations de la société civile et organismes de la diaspora : AFFORD UK, Avenir NEPAD International, Fonkoze, Fondation pour la démocratie en Afrique, Fondation pour l'éducation, la recherche et le développement, Haut Conseil des Béninois de l'étranger, Volontaires internationaux de conférence, Uganda Micro-Finance Union. / Les organisations internationales présentes : OIM, UN-OHRLLS, PNUD, UNCFD (Conférence des Nations Unies sur le financement du développement), OCDE.

A l'issue de la Conférence a été adoptée une Déclaration Ministérielle⁴ qui recommande, entre autres, la création d'un Observatoire international des transferts de fonds des migrants des PMA. Le Bénin, qui assurait alors la présidence du Bureau de coordination des PMA et du Comité d'organisation de la Conférence, a été retenu pour en abriter le siège. La Déclaration demande également à l'OIM et aux autres organisations compétentes de prendre les initiatives et mesures nécessaires pour soutenir la création de cet Observatoire « dans les meilleurs délais possibles ». Elle demande enfin au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement d'inclure les recommandations de la Conférence dans son plaidoyer sur les besoins spécifiques des PMA.

Suite aux recommandations de la Conférence, le Bénin a mis à la disposition des PMA un bâtiment pour abriter le siège de l'Observatoire.

Pour sa part, l'OIM a financé une étude de faisabilité à Cotonou, du 29 août au 10 septembre 2007. L'objectif principal de cette étude, dont les conclusions ont été validées le 23 décembre 2008 à Cotonou, consistait à évaluer les capacités du Bénin à abriter l'Observatoire, notamment en termes d'atouts institutionnels et d'expérience en matière de gestion de programmes et projets liés aux migrants et à la migration en général.

La mise en place de l'Observatoire (www.oitfm.org) vise les objectifs ci-après :

- collecter et diffuser les informations et données statistiques de meilleure qualité en ce qui concerne les flux de fonds rapatriés, l'usage qui en est fait, les mécanismes de transferts et les bonnes pratiques ;
- s'appuyer sur l'expérience, les ressources statistiques et les réseaux disponibles au sein des organisations internationales, des institutions académiques, de recherche ou d'autres entités, pour recueillir les informations et entreprendre les travaux de recherche utiles aux praticiens et décideurs des PMA ;
- observer les flux de rapatriements de fonds et développer des mécanismes appropriés pour conduire une analyse régulière et à long

⁴Pour plus d'informations sur cette Conférence, le lecteur pourra consulter le rapport conjoint publié à cet effet par l'OIM, l'UN-OHRLLS et le Gouvernement du Bénin : *Final Report on the Ministerial Conference of the Least Developed Countries on Enhancing the Development Impact of Remittances (English/Français)* (http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=41_24&products_id=143).

terme de l'évolution, des tendances et changements en matière de transferts de fonds ;

- assister les PMA dans l'identification, la conception et le développement de politiques, de projets et d'activités relatifs aux transferts de fonds, afin d'améliorer les services de transferts disponibles et accroître leur impact sur le développement.

A l'occasion de la 4^{ème} Conférence des Nations Unies sur les PMA qui s'est déroulée à Istanbul du 9 au 13 mai 2011, le Bureau de coordination des PMA (représenté par l'Ambassadeur du Népal auprès des Nations Unies à New-York) et le Gouvernement du Bénin ont signé un Mémorandum sur la mise en œuvre d'un projet pilote de l'OITFM dans quatre PMA, à savoir le Népal, le Bangladesh, le Lesotho et Haïti, sur la base d'un soutien financier de la Turquie. L'objectif de ce projet est de mener des études sur l'état des lieux des transferts de migrants dans chacun de ces pays, l'impact de ces transferts sur le développement et les politiques publiques mises en œuvre dans ce domaine.

Le présent rapport fait le point des activités menées dans le cadre de cette phase pilote. Les conclusions et recommandations de ce projet devraient poser les jalons pour la mise en place de l'OITFM dans les PMA.

I. RAPPORT D'ACTIVITES DU PROJET PILOTE

2.1. Introduction

Dans le but d'évaluer l'impact des transferts de fonds des migrants sur le développement, la réunion ministérielle des pays les moins avancés (PMA) qui s'est tenue à Février 2006 à Cotonou a recommandé la mise en place d'un Observatoire international des transferts de fonds des migrants des PMA, dont le Bénin a été désigné pour abriter le siège.

Cet Observatoire vise à améliorer la collecte et l'analyse des données sur les envois de fonds, favoriser l'échange de bonnes pratiques et maximiser le potentiel de développement des envois de fonds dans les PMA. C'est dans ce contexte que le Bénin, en sa qualité de pays hôte a signé le 12 mai 2011 à Istanbul, un Mémoire avec le Bureau de Coordination des PMA, portant sur la mise en œuvre d'un projet pilote dans le processus d'établissement de l'OITFM. Le but de ce projet pilote est de collecter, analyser et diffuser des données sur les envois de fonds des migrants dans les quatre PMA (deux en Afrique et dans les Caraïbes, deux en Asie et dans le Pacifique), avec le soutien financier de la Turquie, qui a mis à la disposition des PMA, un budget de 550.000 USD, pour le démarrage de l'Observatoire.

Le Mémoire prévoit l'établissement de l'OITFM dans les autres PMA, suite à la réussite du projet pilote. Le projet a démarré officiellement en janvier 2012 avec la nomination du Directeur Général par intérim le 23 décembre 2011 et l'adoption du plan d'action et du budget du projet pilote par le Bureau de coordination des PMA à New-York en mai 2012.

2.2. Objectifs du projet

L'objectif global du projet pilote est de renforcer les capacités de recherche et d'élaboration de politiques sur les transferts des migrants dans quatre PMA pilotes, le Bangladesh, le Népal, le Lesotho et en Haïti, dans le but de maximiser l'impact des envois de fonds sur le développement.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants:

- Collecter, analyser et diffuser des informations sur les transferts de fonds dans les quatre pays pilotes et fournir une analyse comparative de l'évolution des envois de fonds
- Renforcer les capacités nationales des pays pilotes dans le domaine de la gestion des données et l'élaboration de politiques sur les transferts ;

- Identifier les bonnes pratiques en termes de gestion, les politiques et les activités liées aux fonds des migrants données, afin d'accroître leur impact sur le développement;
- Diffuser les leçons tirées du projet pilote parmi tous les PMA.

TABLEAU 1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Catégorie de projet	Transferts des migrants et développement des PMA
Sous-catégorie	Projet de recherche
Institutions d'exécution/ partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> - OITFM - Gouvernements des pays les moins avancés (PMA), représentés par le Bureau de coordination des PMA à New York ; - Organisation internationale pour les migrations (OIM) - Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les Pays les Moins Avancés (UN-OHRLLS)
Couverture géographique:	<p>4 pays pilotes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 en Asie et dans le Pacifique : Népal et Bangladesh ; - 2 en Afrique et dans les Caraïbes : Lesotho et Haïti.
Site de gestion et cibles du projet	<p>Cotonou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministères en charge de la diaspora et des transferts de fonds des migrants dans les pays pilotes; - Instituts et groupes de recherche - migrants et associations de migrants des PMA

2.3. Activités du projet

Pour atteindre les objectifs fixés, les activités suivantes ont été réalisées.

2.3.1. Etudes sur les transferts des migrants et de leur impact sur le développement

Des études nationales sur les transferts des migrants ont été menées dans les quatre pays pilotes. Il s'agissait de recueillir et analyser les informations sur les transferts financiers, les coûts des envois de fonds, les services de transfert, l'utilisation des transferts de fonds par les ménages et l'impact des envois de fonds au niveau communautaire, local et national. Un consultant international a été recruté pour coordonner les études nationales et établir le

rapport de l'étude. Un consultant national a été recruté dans chaque pays pilote.

a. Activités des consultants

Les activités des consultants ont consisté à :

- Mener une revue de la littérature et de l'examen théorique sur les informations et données existantes sur le sujet de recherche ;
- Identifier et sélectionner les principaux intervenants à interroger ;
- Elaborer un guide semi- structuré pour être utilisé pour des entrevues avec les principaux intervenants ;
- Réaliser d'environ 30 entretiens semi- structurés qualitatifs avec les principales parties prenantes ;
- Préparer d'un rapport final sur la base des conclusions de l'examen de l'information existante et des entretiens approfondis ;
- Transcrire des entrevues ;
- Créer un groupe de travail national de l'OITFM dans chaque pays pilote. Le Groupe de travail se compose de représentants du gouvernement, de décideurs, chercheurs et des représentants de la société civile travaillant sur les questions liées à la migration et au développement.

b. Résultats de l'étude

Les résultats de l'étude sont les suivants :

- **Des données statistiques et informations sur les envois de fonds dans les quatre pays pilotes sont disponibles** : le rapport de recherche comparatif sera publié et diffusé dans les PMA.

Un rapport général et un rapport par pays pilote, avec une série de recommandations clés suggérant des interventions politiques qui facilitent les flux d'envois de fonds par les voies habituelles (par exemple, comment réduire les coûts de transfert, comment améliorer l'accès à des comptes bancaires et des sociétés de transfert et les outils financiers) et à promouvoir les impacts positifs des envois de fonds (par exemple, l'investissement à partir de l'épargne de la diaspora à l'étranger, les systèmes financiers) et en accordant une attention particulière aux difficultés rencontrées par les femmes migrantes lors des envois de fonds de l'étranger ;

- **Les capacités nationales dans les pays pilotes sont renforcées pour la conduite de la recherche et le développement de politiques dans le domaine des transferts de fonds** : Une stratégie de politique à court et

à long terme facilitant les effets multiplicateurs potentiels des envois de fonds sur le développement des pays pilotes a été approuvée par les principaux responsables gouvernementaux des ministères concernés;

- Quatre groupes de travail nationaux sur les envois de fonds ont été créés au Népal , au Bangladesh , au Lesotho et en Haïti, afin d'accroître la capacité des partenaires nationaux à contribuer à des actions de recherche spécifiques en ce qui concerne les politiques et programmes des envois de fonds ;

- Un atelier de présentation et de dissémination du rapport a été organisé dans chaque pays pilote.

2.3.2. Centre de documentation sur les transferts de fonds des migrants

Afin d'améliorer la diffusion des informations pertinentes sur les transferts de fonds entre les PMA, un centre de documentation sur les envois de fonds est établi au siège de l'OITFM à Cotonou. Le centre de documentation rassemble les informations, études, rapports et autres documents de politique sur la migration en général et les transferts de fonds en particulier, et diffuse cette information sur le site web (www.oitfm.org) et le blog (www.oitfm-pma.org) de l'OITFM.

2.3.3. Atelier international

Dans le but de partager les expériences et les bonnes pratiques sur les transferts de fonds des migrants, une séance de travail a été organisée avec les experts des PMA, le 13 février 2013 pour présenter et discuter du rapport d'étape du projet pilote. Outre les représentants des pays pilotes, cette séance a réuni les représentants d'autres PMA, ainsi que des représentants du Bureau de Coordination des PMA et du Haut Représentant des Nations Unies pour les PMA à New York.

2.4. Cadre institutionnel de gestion du projet

2.4.1. Au niveau des Pays les Moins Avancés (PMA)

Le projet pilote entre dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations de la réunion ministérielle des PMA, tenue les 9 et 10 Février 2006⁵, notamment en ce qui concerne la création de l'OITFM. Les principales étapes de l'évolution du cadre institutionnel sont :

⁵Voir texte de la Déclaration Ministérielle en annexe

- réalisation d'une étude de faisabilité en 2007, sur les capacités du Bénin à abriter l'Observatoire, avec le soutien financier de l'OIM ;
- création d'un groupe de travail sur l'OITFM en Décembre 2008 à la Présidence de la République du Bénin, et regroupant les représentants des structures et ministères concernés par la question des transferts de fonds des migrants ;
- participation du Président du Groupe de travail à la réunion ministérielle des PMA le 29 Septembre 2009 à New York en marge du débat général de la 64ème session de l'Assemblée Générale et à un certain nombre de réunions des PMA à New York et à Genève.
- signature du Mémoire du projet pilote entre le Bénin et le Bureau de la coordination des PMA, le 12 mai 2011, à Istanbul, en marge de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA -IV) ;
- nomination du Directeur Général par intérim le 23 décembre 2011
- adoption du plan d'action et du budget du projet pilote par le Bureau de coordination des PMA à New-York le 26 avril 2012, sous la direction de l'Ambassadeur Gyan Chandra Acharya du Népal, Président du Bureau de coordination mondiale des PMA et de l'ambassadeur Jean- Francis ZINSOU du Bénin.

2.4.2. Au niveau du Gouvernement du Bénin

Pays hôte de l'OITFM, le Bénin a joué un rôle clé dans la mise en œuvre de ce projet pilote. La Mission permanente du Bénin à New-York a mené des négociations soutenues pour la mise en fonction du siège de l'institution au Bénin, la mise à disposition de bureaux, la signature du Mémoire et le démarrage du projet pilote, et la gestion transparente des ressources du fonds de la Turquie.

Par ailleurs, le Gouvernement du Bénin a proposé le Directeur ad intérim de l'OITFM, agissant à qualité depuis la création du Groupe de Travail sur l'OITFM en décembre 2008 à Cotonou.

2.4.3. Organisation internationale pour les migrations (OIM)

En tant que principale organisation intergouvernementale en matière de migrations, l'OIM a développé une expertise précieuse dans le domaine de la recherche et du renforcement des capacités des Etats en matière de transferts de fonds. Dans le cadre du soutien de l'Organisation à la mise en place de l'OITFM au Bénin, l'OIM a financé et assuré la gestion d'un projet

pilote de recherche, de janvier 2011 à Octobre 2012. Ce projet vise à recueillir et analyser des données sur l'utilisation des envois de fonds par les ménages au Bénin. Compte tenu de son expertise et son réseau de bureaux existant dans les pays pilotes, l'OIM a fourni un appui technique remarquable en termes d'informations et de contacts, pour les études nationales, notamment au Lesotho, sous les auspices de l'Observatoire ACP pour les migrations. Un atelier a été organisé en Octobre 2012 à Cotonou pour la validation de l'étude nationale sur les envois de fonds et la présentation publique des résultats.

2.4.4. Activités du Directeur général par intérim

La mission du Directeur Général par intérim a consisté en la gestion globale du projet pilote de l'OITFM, conformément au plan d'action adopté par le Bureau de la coordination mondiale des PMA et les termes et références annexées au Mémoire d'intention régissant ledit projet. En réalité, cette mission a commencé bien avant le début du projet pilote.

• Avant le projet pilote

Le Directeur Général ad intérim a porté la vision de la mise en place de l'OITFM depuis 2006. En effet, ce dernier a pris part à la réunion ministérielle des PMA à Cotonou en tant que délégué de la diaspora béninoise en Suisse. En 2007, il a été recruté par l'OIM pour rédiger une étude de faisabilité sur les capacités du Bénin à abriter l'OITFM et a organisé un atelier national de validation de cette étude en 2008. Par la suite, il a été nommé président du Groupe de travail sur l'OITFM établi le 5 Décembre 2008 à la Présidence de la République du Bénin. En 2009, il a rédigé les statuts provisoires de l'OITFM et organisé un atelier d'étude et de validation technique desdits statuts, avec la participation d'une délégation internationale de l'OIM.

Il a également participé à la réunion ministérielle des PMA, le 29 Septembre 2009 à New York en marge du débat général de la 64ème session de l'Assemblée générale, qui a chargé le Bureau de coordination des PMA de la mise en œuvre d'un projet pilote. En étroite coopération avec la Mission permanente du Bénin à New-York, il a préparé le projet de Mémoire d'intention, le Plan d'action, le budget et d'autres documents techniques du projet pilote qui a été largement partagé, débattu et approuvé par les experts et ambassadeurs des PMA, trois ans durant, de 2009 à 2012.

• Pendant le projet pilote

En ce qui concerne le projet pilote, le Directeur Général par intérim a assuré les missions suivantes:

- Coordonner les études dans les pays pilotes : préparation des termes de références et autres contrats et documents juridiques, partage et diffusion d'informations sur le projet, recrutement ;
- Coordonner la mise en place du centre de documentation (site web et blog de l'OITFM);
- Coordonner les activités de renforcement des capacités des ministères et banques centrales des PMA sélectionnés, à travers la formation des Groupes de travail nationaux de l'OITFM au Bangladesh, Népal, Lesotho et Haïti.

• **Autres activités et résultats pertinents**

- Participation à diverses réunions et conférences : réunions avec de nombreuses organisations de la diaspora en Europe et aux USA, participation à la mission d'évaluation des accords migratoires entre la France et le Bénin, aux séminaires de l'OIM, etc.
- Création d'Unités Focales de l'OITFM à New-York (pour le suivi de la gestion administrative et financière), Genève (auprès des Nations Unies et pour la recherche de financements) et à Paris (consultation des migrants et associations des migrants originaires des PMA en Europe) ;
- Rédaction et dépôt d'un projet de renforcement des capacités des PMA en matière de gestion des transferts de fonds des migrants (cas du Bénin), d'un budget de 429 000 Euros, en cours d'examen auprès de la Banque Africaine de développement (BAD) à Tunis.

2.4.5. Rapports, suivi et évaluation

La mise en œuvre du projet pilote a été documentée par des rapports réguliers préparés par le Directeur Général et soumis au Bureau de la Coordination des PMA à New York.

Le rapport financier est joint au présent document, présentant un compte rendu détaillé des dépenses par ligne budgétaire.

2.4.6. Les perspectives

A l'occasion de la réunion ministérielle des PMA de septembre 2013 à New York, le Bénin, en sa double qualité de Président du Bureau de coordination des PMA et de pays hôte de l'OITFM, présente à l'attention des PMA le

rapport du projet pilote, assorti d'un projet de plan d'action triennal (2013-2016).

Par ailleurs, les Représentants des PMA sont invités à se prononcer sur les perspectives suivantes pour l'avenir de l'OITFM :

- Poursuivre les efforts de mobilisation de ressources en faveur des activités de l'OITFM, notamment avec le soutien de l'OIM afin de permettre l'extension des études à d'autres PMA ;
- Donner à l'OITFM les attributs d'une organisation internationale autonome, dotée de statuts signés par les PMA, dont trois au moins.

Le Directeur Général a.i

Dr Eric ADJA